

	<b>FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION</b>	Page 1 sur 1 Réf. : AF2-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

## SAVOIR RÉDIGER ET MODIFIER UN CONTRAT DE TRAVAIL

### **Présentation :**

Le choix et la rédaction du contrat de travail sont des éléments essentiels à savoir maîtriser pour être plus compétitifs et efficaces.

- Quelle clause insérer ? Comment la sécuriser ? (clause de non-concurrence, clause d'objectifs, etc...) ;
- Comment sécuriser la modification du contrat de travail ?

Autant de questions à se poser dès le début de son activité et à savoir maîtriser pour éviter un risque financier et opérationnel.

### **Publics visés :**

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social.

### **Prérequis :**

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

### **Objectifs :**

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De sécuriser la rédaction du contrat de travail en intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle,
- Identifier la spécificité de chaque type de clause,
- Cerner toutes les conséquences de la modification du contrat.

### **Durée :**

4 heures.

### **Modalités et délais d'accès :**

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

### **Tarifs :**

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

**Talliance avocats** – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – [contact@talliance-avocats.fr](mailto:contact@talliance-avocats.fr)

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

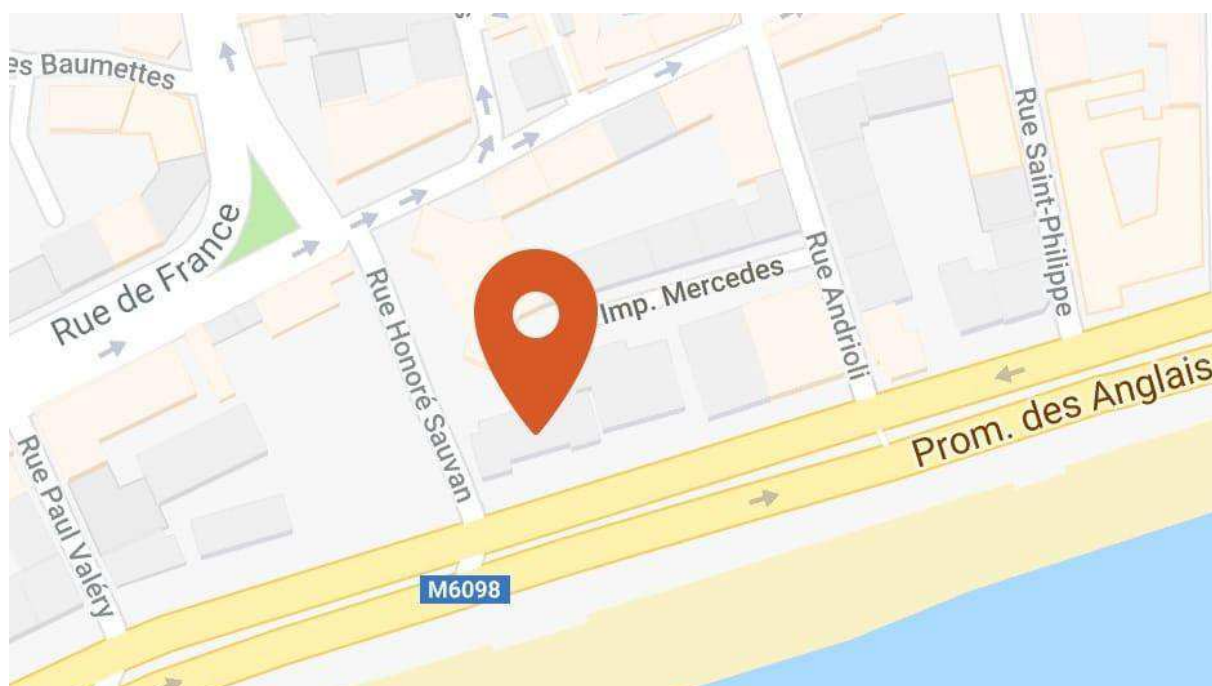
**Contacts :**

**Talliance avocats** – 57 Promenade des Anglais – 06 048 nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – [contact@talliance-avocats.fr](mailto:contact@talliance-avocats.fr)

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

**Plan d'accès :**



**Méthodes pédagogiques mobilisées :**

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

**Programme :**

1. La formation du contrat de travail
  - La promesse d'embauche et l'offre d'embauche
  - Période d'essai
2. Les différentes clauses du contrat

**Talliance avocats** – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – [contact@talliance-avocats.fr](mailto:contact@talliance-avocats.fr)

	<b>FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION</b>	Page 1 sur 1 Réf. : AF2-1 Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)
---	--	---

- CDD, clauses à ne pas oublier,
- Lieu de travail, télétravail, clause de mobilité,
- Rémunération fixe et clause d'objectifs
- Durée du travail (cadre dirigeant, forfaits jours, aménagement sur l'année, temps partiel)
- Propriété intellectuelle,
- Clause de confidentialité et clause de non-concurrence,
- Clause de dédit formation

### 3. Modification du contrat de travail et changement des conditions de travail

- Différence entre la modification des conditions de travail et du contrat de travail,
- Procédures de modification et conséquences du refus du salarié.

#### **Modalités d'évaluation :**

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quiz, des cas pratiques d'un cas de modification du contrat de travail, ainsi que la rédaction d'une clause, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : [ibelalem@talliance-avocats.fr](mailto:ibelalem@talliance-avocats.fr)

**Talliance avocats** – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – [contact@talliance-avocats.fr](mailto:contact@talliance-avocats.fr)

	<b>FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION</b>	Page 1 sur 1 Réf. : AF2-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

- Les stagiaires participants aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

**Chiffres clés réalisés en 2021 :**

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.